

REUNION A DESTINATION DES PARENTS

REUNION DE RENTREE 2025/2026

En ce qui concerne les élus :

Le SIVOS est composé de 6 délégués (3 titulaires et 3 suppléants) de chaque Conseil Municipal (Brienne – Jouvençon – La Genête).

Après l'élection en 2020, Pascal COUCHOUX, maire de Brienne, a été élu Président du SIVOS, après le décès de Daniel CASSEVILLE et la démission de Jean-Claude PONCET, c'est Michael DELANCE et Christelle COLIN qui ont été élus récemment vice-présidents du SIVOS.

Le personnel se compose de :

Marine AGNEL est la secrétaire du SIVOS.

Nathalie BERRY est ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) à JOUVENCON.

Audrey MICHON est aide aux enseignantes à JOUVENCON, elle assure la surveillance dans la cour après le repas.

Mesdames Fany BAGOUD et Anne PERCEVAUX assurent la surveillance de la cantine et du temps méridien à la Genête.

Mme BAGOUD est accompagnatrice dans le bus matin et soir.

Mme PERCEVAUX est accompagnatrice dans le bus le midi.

Mme PERCEVAUX et Nathalie BEY sont les animatrices de la garderie matin et soir à JOUVENCON.

JOUVENÇON accueille les classes de maternelle

Les élèves sont répartis en 2 classes avec comme enseignantes :

Mme CZAPLICKI directrice pour les PS et MS

Mme JOLIVOT pour les GS et une partie des CP

LA GENETE accueille les classes primaires de CE1- CE2 une partie des CM1

Mme DUMONT pour les CE1

Mme PAYEBIEN directrice, pour les CE2 et une partie des CM1

BRIENNE accueille les classes primaires de l'autre partie des CM1 et les CM2

Mme RICHARD est la seule enseignante et directrice à Brienne.

LES HORAIRES D'ÉCOLES:

A JOUVENÇON 9h 12h et 13h30 16h30

À LA GENETE 8h50 11h50 et 13h20 16h20

À BRIENNE 8h45 11h45 et 13h15 16h15

LES TRANSPORTS SCOLAIRES :

Le transport scolaire est gratuit. Il est pris en charge par le SIVOS donc les trois communes du RPI.

Le SIVOS a dû lancer un marché public cette année, nous devons le refaire tous les 4 ans.

Le marché a été attribué à l'entreprise TRANSARC pour un coût sur 4 ans de 172 782 €, soit 43 195 € par an, il était de 40 000.00 € par an.

Nous bénéficions d'une prise en charge de 40% par la Région Bourgogne Franche Comté, soit un reste à charge de 25 917€ par an.

L'accompagnatrice dans le bus (le matin et le soir) est **Fany BAGOUD**.

L'accompagnatrice dans le bus (le midi) est **Anne PERCEVAUX**.

Pour la sécurité des enfants, le SIVOS a investi dans l'achat de gilets fluorescents.

Il en sera distribué un à chaque nouvel élève. **Le port de ce gilet fluo est obligatoire.** Il vous est demandé de veiller à ce que votre enfant le porte bien. Ne pas le faire expose votre responsabilité en cas d'incident ou d'accident

Une décharge est nécessaire pour que vos enfants, après la descente du bus, puissent rentrer seuls chez eux ou accompagnés d'une personne autre que vous, parents.

Sans cette décharge et en l'absence de parents à l'arrêt de bus, les enfants seront conduits à la garderie à Jouvençon, le temps passé vous sera bien entendu facturé.

Le document vous sera distribué à la rentrée, il sera à signer et à rendre à l'accompagnatrice du bus.

LES ÉCOLES :

L'entretien et le bon fonctionnement des écoles sont du ressort des communes, mais en aucun cas un maire ne se mêlera des problèmes d'ordre pédagogique (punition ou contenu pédagogique).

Le SIVOS n'intervient pas dans l'organisation de la cantine, mais nous avons un règlement intérieur commun qui dit qu'un enfant qui ne respecte pas le règlement de la cantine ou du SIVOS sera, après avertissement, exclu du bus et de la cantine. C'est malheureusement déjà arrivé !

JOUVENÇON

Tel : 03 85 40 05 21

PS et MS Mme CZAPLICKI

GS et CP Mme JOLIVOT

+ Mme BERRY (ATSEM)

+ Mme MICHON

9h-12h et 13h30-16h30

LA GENETE

Tel : 03 85 40 16 60

CE1 : Mme DUMONT

CE2-CM1 Mme. PAYEBIEN

8h50-11h50 et 12h20-16h20

BRIENNE

Tel : 03 85 40 02 12

CM1 et CM2 Mme RICHARD

8h45-11h45 et 13h15-16h15

LA GARDERIE :

Se situe à l'école de JOUVENÇON de 7h à 9h00 et de 16h30 à 18h30

Les surveillantes : Mme BEY + Mme PERCEVAUX

N° de tél : 03 85 40 05 21

Mobile : Mme BEY 06.07.39.24.27

Veillez bien prendre connaissance du règlement intérieur de la garderie, il stipule, entre autres, que chaque ¼ d'heure entamé vous sera facturé.

Sachant que le bus arrive à 16h43, le premier ¼ d'heure ne sera pas pris en compte.

ATTENTION, pour qu'un enfant soit pris en charge à la garderie, il est impératif d'avoir la fiche d'inscription dûment remplie, donc dans le doute, il serait bien que les parents complètent la fiche dès la rentrée. On a le cas chaque années

Nouveauté depuis l'année passée :

Il faut savoir que la trésorerie ne peut pas nous encaisser des sommes inférieures à 15 €.

A 2.40€ de l'heure de garderie, cela représente un manque à gagner non-négligeable.

Depuis l'année passée, un forfait de 15€ (avance déductible sur la facturation du temps passé à la garderie) est appliqué en début d'année, sur la première facture.

Si la dernière facture de juillet 2026, ou le cumul des factures de l'année est inférieur à 15€, nous pouvons rembourser la différence, même de moins de 15€.

La première facture de garderie comprendra donc : 6 € de cotisation + le temps passé à la garderie (2.40 € de l'heure) + le forfait de 15€.

Cette année, par souci d'économie, les documents et règlements ont été mis sur l'application Panneau Pocket.

Vos enfants auront les documents à signer et à nous retourner, dans leur cartable le jour de la rentrée scolaire.

Tout problème concernant le SIVOS devra être débattu avec le président et les vice-présidents du SIVOS après avoir été présenté à la secrétaire.

Tel : 03 85 40 47 76

Mail : sivos.rpi.bgj@outlook.fr